

Nouvelle certification NF "Réseaux de chauffage et distribution sanitaire"

Une nouvelle certification NF *Réseaux de chauffage et distribution sanitaire* (NF 545) s'applique aux réseaux (tubes en matériaux de synthèse et raccords) de chauffage et de distribution sanitaire. Passés dans le domaine traditionnel, une décision de la CCFAT l'atteste, ces systèmes bénéficieront ainsi d'une garantie de qualité attestant de leur compatibilité dimensionnelle, de leur aptitude à l'usage et de leur durabilité. Trois familles de produits sont concernées : les systèmes multicouches, PEX et PB ; les tubes en PEX et PB ; les raccords métalliques pour tubes PEX et PB. Les certificats des produits certifiés NF seront en ligne à partir du 01/01/2019.

Quelles sont les incidences de cette nouvelle certification sur le marché ? C'est ce que nous vous proposons de découvrir à travers le point de vue des fabricants (interview d'Éric Châtelain, délégué général du syndicat Cochebat), du certificateur (interview de Christine Kertesz, Responsable du département Certification NF d'AFNOR Certification) et de la distribution (interview de Raphaël Flipo, Délégué général de la FNAS).



UNE CERTIFICATION RECONNUE PAR LE SYNDICAT COCHEBAT

Syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaires

3 questions à Éric Châtelain - Délégué Général Cochebat

Comment le syndicat perçoit cette nouvelle certification ?

Pour les fabricants que nous représentons, cette certification est en totale cohérence avec le marché et l'attente de nos clients et utilisateurs finaux.

Largement éprouvés, les systèmes de chauffage et de distribution d'eau chaude et froide sanitaire en matériaux de synthèse devaient logiquement passer dans le domaine traditionnel. Il était impératif de trouver une marque de qualité forte pour valoriser la qualité des systèmes susdits et pas uniquement des composants de ces systèmes. En tant que syndicat représentatif de ce marché, nous avons logiquement été consultés pour cette nouvelle certification qui a reçu l'aval de l'ensemble des fabricants de systèmes de chauffage hydraulique encastrés (planchers/murs/plafonds) et de réseaux d'hydrodistribution, mais aussi des représentants des installateurs.

Les exigences de la marque NF correspondent-elles aux critères de qualité que vous plébiscitez sur le marché ?

La certification NF répond à un haut niveau d'exigences que nous promouvons, à l'image de la marque de qualité Certitherm que nous avons lancé il y a 7 ans. La certification NF impose en effet des contrôles annuels, ce qui assure suivi et rigueur dans le temps, car rien n'est jamais acquis. La certification NF sera d'ailleurs logiquement demandée pour les systèmes de surfaces chauffantes/rafraîchissantes souhaitant bénéficier de la garantie Certitherm.

À quels composants s'applique précisément cette nouvelle certification NF ?

La certification NF 545 "Réseaux de chauffage et distribution sanitaire" concerne aujourd'hui tous les systèmes multicouches, PEX et PB, les tubes en PEX et PB, ainsi que les raccords métalliques pour tubes PEX et PB. Elle assure la conformité du système de canalisations (tubes/raccords) aux normes EN ISO 21003 pour le multicouche à âme aluminium, EN ISO 15875 pour le Polyéthylène réticulé (PE-X) et EN ISO 15876 pour le Polybutène (PB). Ainsi, ces produits viennent rejoindre ceux déjà admis à d'autres marques NF, à l'exemple de radiateurs, têtes thermostatiques..., assurant une forte visibilité des produits de qualité dans le domaine de l'hydraulique et des équipements sanitaires.

UN GAGE DE QUALITÉ AU NIVEAU EUROPÉEN POUR LES INSTALLATEURS ET LES PARTICULIERS

3 questions à Christine Kertesz - Responsable du département Certification NF d'AFNOR Certification

Quelles sont les particularités de la certification NF ?

NF est une certification connue et reconnue de tous : fabricants, distributeurs, utilisateurs, assureurs, consommateurs... Et ce n'est pas uniquement pour son image. Les certifications NF sont construites avec des représentants des différentes parties intéressées. Exigeante, NF s'appuie sur des référentiels précis et rigoureux, fondés sur la conformité aux normes. La marque NF s'appuie également sur des organismes indépendants spécialisés (auditeurs et laboratoires) pour effectuer les contrôles, car on ne certifie pas de la même manière des produits de distribution sanitaire ou du matériel électrique. La marque NF garantit ainsi la qualité, la sécurité, la fiabilité et la durabilité des produits. Son niveau de qualité est l'un des plus exigeants en France et la marque NF est l'une des marques de certification leader en Europe.

Quel est le processus pour obtenir la marque NF ?

Il suffit de contacter AFNOR Certification et de se laisser guider. Une fois la demande du fabricant déposée pour une liste de produits définie, AFNOR Certification examine le dossier technique de chaque produit. Un audit du lieu de production est ensuite effectué par un instructeur indépendant, qui prélève un échantillon du produit pour des essais de vérification des performances en laboratoire indépendant et en usine. Si tout est conforme, le fabricant obtient un certificat NF. Et ces contrôles se répètent chaque année ! La certification peut donc être maintenue ou retirée. Ces contrôles sont l'un des points forts de la marque NF, puisqu'ils permettent de garantir, en toute objectivité, la qualité des produits certifiés mais également leurs performances dans le temps. Cela assure aux utilisateurs que lorsqu'un produit est marqué NF, ils peuvent être tranquilles ! La liste des produits certifiés selon la NF 545 est consultable sur www.marque-nf.com à partir du 01 janvier 2019.

Quelle sont les répercussions sur le marché ?

La certification NF est une preuve de qualité à la fois pour les particuliers (8 français sur 10 reconnaissent la marque) mais également pour les professionnels. Elle est prise en compte par les installateurs, qui peuvent attester des performances de leurs installations, mais elle est également reconnue par les bureaux d'études et les assurances. De plus, elle s'inscrit logiquement dans les NF DTU qui précisent les conditions techniques et contractuelles pour la bonne exécution des ouvrages. Elle constitue ainsi un avantage concurrentiel pour les fabricants qui la demandent, leur permettant d'accéder à davantage de marchés. Les contrôles qui sont effectués dans le cadre de la certification permettent d'avoir moins de retours de produits défectueux, ce qui est primordial pour les installateurs.

UNE CERTIFICATION APPROUVÉE PAR LA DISTRIBUTION

3 questions à Raphaël Flipo - Délégué général de la FNAS

Fédération Française des Négociants en Appareils Sanitaires

La distribution est-elle sensible à la certification NF ?

La marque NF est bien connue des distributeurs qui n'hésitent pas à la mettre en avant. C'est un gage de qualité aujourd'hui qui n'est plus à prouver. De plus, les fabricants communiquent largement sur la marque, ce qui facilite sa visibilité dans les négoce.

Cela représente-t-il un atout pour les installateurs ?

La marque NF a un double avantage pour les professionnels. Elle assure la conformité des systèmes aux performances annoncées et garantit ainsi la qualité et le rendement de leurs installations. Côté clients, la marque NF est reconnue aujourd'hui par les particuliers et représente une valeur-ajoutée dans le choix des produits. Elle fait ainsi partie des critères de choix du consommateur mais elle n'est pas le seul, le prix reste un des éléments déterminants de l'achat.

Est-ce que la notion de systèmes est aujourd'hui prise en compte par les utilisateurs ?

Effectivement, la prise en compte des systèmes, et non plus seulement des produits, dans la qualité d'une installation est bien comprise aujourd'hui en France. Elle peut représenter un avantage pour la mise en avant de solutions de qualité. Parler de performances globales d'un système rassure l'utilisateur qui visualise mieux les bénéfices qu'il pourra en tirer sur le long terme.

Service de presse

Laure TORTET & Maëva LAMBERT

ALURE
COMMUNICATION

Tél : 06 82 66 06 04 - l.tortet@alurecom.fr / m.lambert@alurecom.fr

Anne-Marie LAYLLE

Responsable de la communication Cochebat

Tél. : 01 53 32 79 79 - am.laylle@syplast.org